



Déclaration liminaire de la FSU Vaucluse au CTSD 1er degré du 14 avril 2020

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La crise sanitaire que nous traversons actuellement et les mesures de confinement qui en découlent ne permettent pas le déroulement normal des organismes consultatifs de l'Education Nationale. Le gouvernement, par l'ordonnance 2020-347 du 27 mars 2020, a modifié profondément les règles de procédures pour la tenue des instances durant la période « d'état d'urgence sanitaire », en élargissant à l'ensemble des organismes consultatifs, la possibilité de les réunir à distance en visioconférence, audioconférence ou procédure écrite dématérialisée.

Dans cette ordonnance, il a accrédité des modalités qui ne peuvent pas être mises sur le même plan car elles ne respectent pas toutes la réglementation des instances et certaines bafouent la considération des représentants des personnels et dégradent le dialogue social.

Nous nous réjouissons de l'abandon par le directeur académique de ses choix initiaux de tenir le comité technique par la procédure écrite dématérialisée puis par audioconférence. Elles sont bien trop éloignées des conditions minimales de clarté et de débat nécessaires au déroulement d'une instance et nous le remercions aujourd'hui d'avoir fait en sorte que cette réunion puisse se tenir en visioconférence.

Nous avons fortement argumenté pour qu'il en soit ainsi pour tous les comités consultatifs de l'Education nationale et nous sommes satisfait que le CDEN se tienne aussi, demain, avec la même organisation. Le Président de la République a annoncé la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai, nous demandons que la CAPD convoquée le 30 avril soit organisée par la même procédure et qu'il soit également étudié la possibilité de convoquer un CHSCT départemental sous le même format.

Depuis la fermeture des écoles et des établissements scolaires le 13 mars, les enseignant-es ont travaillé sans relâche afin de maintenir un lien scolaire avec leurs élèves. Mais nous ne reprenons pas à notre compte les propos médiatiques du ministre qui au cours des dernières semaines a répété sans retenue que l'Ecole était préparée à faire face, était prête à assurer auprès des élèves une continuité pédagogique permettant d'enseigner des nouveaux apprentissages.

Pourquoi vouloir leurrer les citoyens et en premier lieu les familles ?

Car force est de constater que cette continuité a été difficile à mettre en œuvre et a exacerbé les inégalités sociales, pénalisant ainsi les conditions d'apprentissage d'un grand nombre de nos élèves.

Des écarts se creusent selon les territoires et les familles. Selon que les parents sont présents et capables d'aider leur enfant ou pas. C'est particulièrement sensible lorsque le français n'est pas la langue maternelle, ou dans les foyers où les enfants "font de la résistance" et où l'école à la maison devient source de conflits permanents. L'écart se creuse encore plus fortement pour le nombre non négligeable d'élèves avec lesquels les enseignants ont perdu tout contact.

Nous lisons dans votre projet de carte scolaire que les écoles des territoires urbains sensibles sont laissées à l'abandon alors que c'est dans ces écoles que l'après sera le plus compliqué à reconstruire. Nous y reviendrons plus particulièrement.

Le temps d'activité scolaire à la maison ne peut pas être celui d'apprentissages nouveaux, le vécu actuel le prouve et fait la démonstration du caractère indispensable pour l'acquisition de savoirs d'une présence physique humaine et professionnelle dans une classe avec les élèves.

Le confinement se poursuivra au-delà des vacances scolaires actuelles, nous vous demandons Monsieur le Directeur Académique d'adresser un message aux professeurs des écoles du département pour les orienter dans leurs choix d'activités scolaires à la reprise.

Pour faire face aux conditions imposées par la crise que nous traversons, les personnels ont fait preuve d'un investissement considérable pour adapter leurs pratiques pédagogiques à une multitude d'outils numériques pas toujours performants et en acquérant personnellement des outils logiciels ou matériels nécessaires au suivi des élèves à distance.

Cela met en évidence le manque d'investissements publics au sein de l'Education nationale tant sur le plan de la formation des personnels que sur le plan de leur équipement. Le SNUipp-FSU revendique depuis de nombreuses années le versement régulier d'une indemnité d'équipement aux enseignants dont la crise actuelle révèle la nécessité.

De nombreux collègues sont volontaires pour assurer l'accueil des enfants des personnels soignants. Vous avez l'obligation de par la loi d'assurer la protection de leur santé. Il est également nécessaire de les équiper en moyens de protection pour limiter la diffusion du virus.

Or nous l'avons déjà dénoncé, les moyens de protection ont énormément tardé à être mis à leur disposition alors qu'ils côtoient des enfants entre 3 et 10 ans pour lesquels l'application des gestes barrières est encore difficile à maîtriser.

Cette absence de protection a mis en danger la santé des enseignants et de leurs proches, mais aussi celles des élèves accueillis et de leurs familles.

Les masques enfin distribués dans les lieux d'accueil étaient très attendus et nous demandons qu'il n'y ait pas de rupture dans leur approvisionnement, comme nous demandons que les efforts pour approvisionner ces lieux en gel hydroalcoolique et en gants, pour maintenir l'hygiène des locaux ne se relâchent pas.

L'accueil des enfants des personnels mobilisés reprendra pleinement à la fin de la période de vacances scolaires, nous vous demandons de veiller avec les IEN à employer un maximum de personnels volontaires pour cet accueil afin que des rotations puissent encore plus exister et que ce ne soient pas systématiquement les mêmes enseignants qui assurent ces missions d'accueil. Des situations existent encore où des collègues volontaires ne sont pas appelés alors que d'autres aimeraient pouvoir laisser la place.

Nous aimerions aussi que vous clarifiez auprès des collègues les intentions affichées par le gouvernement concernant une éventuelle indemnisation des personnels volontaires.

Pour la FSU, tous les élèves, parents d'élèves et personnels ont droit aux vacances et en ont besoin. Les parents d'élèves demandent à ce que s'arrête la pression qui s'exerce sur eux et leurs enfants. Continuer à marteler qu'il faut faire de la remise à niveau à distance pour certains élèves, c'est entretenir l'idée que l'objectif reste d'avancer vers l'acquisition de nouvelles notions. C'est demander aux parents d'endosser un rôle qui n'est pas le leur et qui pourrait engendrer une culpabilité

parentale, du stress, des situations conflictuelles provoquant au mieux du renoncement au pire des violences verbales ou physiques.

Il est donc nécessaire d'affirmer clairement que les vacances scolaires doivent être un temps de repos et de coupure pour tous. Nous sommes opposés à la mise en place artificielle de temps de « remise à niveau » durant la deuxième semaine des vacances, rejoints en cela par une forte majorité d'enseignants qui ne s'y sont pas engagés. Beaucoup ont par ailleurs pris cette suggestion ministérielle comme un déni du travail individualisé qu'ils ont cherché à mettre en place durant les quatre semaines de confinement.

La FSU déplore que la « continuité administrative » de l'École engendre un alourdissement des tâches. Le maintien des procédures AFFELNET et de maintien des élèves pour la rentrée a été une période de forte pression sur les directeurs et directrices d'école. Déjà largement sollicités-ées par la gestion pour eux-mêmes comme pour leurs collègues de la mise en place de la continuité scolaire avec les élèves, leur fatigue physique et nerveuse s'est fortement accentuée avec ces demandes et celles qui les sollicitaient à travers des enquêtes ministérielles multiples. Elle a été décuplée pour celles et ceux qui ont à gérer et organiser les lieux d'accueil des élèves.

Depuis plusieurs semaines les AESH en contrat CUI-PEC sont sur le qui-vive concernant la transformation de leur CUI-PEC en contrat AESH de 3 ans.

Nos interventions auprès de vos services nous assuraient que les transformations des contrats n'étaient pas remises en cause par la situation de crise actuelle et qu'elles auraient lieu au fur et à mesure de l'arrivée à terme des CUI-PEC.

Alors, les remontées actuelles du terrain nous étonnent grandement. Des réponses différentes sont données par vos services suivant les personnels : transformation effective des contrats pour certains, mise au conditionnel de la transformation pour d'autres, évocation d'un tri entre les personnels pour décider des renouvellements, conditionnement de la transformation du contrat à l'acceptation de changer de lieu d'exercice.... Il ne peut y avoir de réponses aussi différentes à des personnels qui relèvent tous de la même condition d'emploi.

C'est pourquoi, Monsieur le Directeur Académique, nous vous demandons de procéder à l'emploi en contrats AESH de tous les personnels sous contrats CUI-PEC à l'échéance de ceux-ci.

Nous ne pourrions accepter qu'en cette période de crise grave où l'état fait tout pour préserver les emplois, des personnels puissent être renvoyés auprès de pôle emploi alors qu'ils ont fait leurs preuves sur le terrain, alors que les élèves qu'ils accompagnent auront besoin d'eux dès la reprise de l'école.

Un point de l'ordre du jour du CTSD concerne les lignes directrices de gestion des personnels. Le mouvement intra départemental va bientôt débuter, dans des conditions rendues difficiles par la crise sanitaire.

Lors d'une visioconférence avec la DGRH du ministère le 31 mars, le SNUipp-FSU a demandé que tous les éléments (L6,L7...) soient fournis aux organisations syndicales afin de garantir l'équité et la transparence dans la mesure où les contacts avec les collègues et les écoles sont à ce jour plus difficiles en raison de l'obligation de confinement.

Le ministère a informé que la consigne serait donnée aux DRH académique et départementale d'être attentifs à ces demandes. Nous vous effectuons donc cette demande d'avoir accès à tous les documents, sans exception, qui nous permettront de travailler ensemble à l'affectation de tous nos collègues dans un cadre transparent et juste.

Nous ne voyons pas apparaître dans les lignes directrices de gestion la suppression de toutes les procédures d'affectation suite aux résultats de l'application MVT1D : pourtant, nous avons découvert que le mouvement des TRS avait été purement et simplement supprimé, avec la simple mention que leur poste serait maintenu au mieux.

Cette réponse ne convient pas à la multiplicité des situations de ces collègues. Seul le mouvement au barème permet à chacun de faire ses vœux au mieux en fonction de sa situation, avec la garantie que si des postes visés n'ont pu être obtenus, c'est uniquement à cause du barème.

La constitution des postes pourra se faire très différemment en fonction des circonscriptions, et être attribués à tel collègue plutôt qu'un autre, ouvrant la porte à de nombreux passe-droits. Nous demandons la tenue d'un mouvement TRS spécifique, seul capable de garantir l'équité.

Nous souhaitons maintenant aborder le point d'ordre sur la carte scolaire 1er degré.

Avec l'annulation de toutes les fermetures de votre projet initial, vous avez transmis à nos collègues un message de soutien et de reconnaissance des situations compliquées.

Néanmoins, nous déplorons la perte des moyens dans les écoles REP et REP+ pour les classes du CE2 au CM2. En effet,

- 3 écoles élémentaires de la commune d'Avignon : les écoles Pierre de Coubertin, Louis Gros et Roland Scheppler sont touchées par une mesure de fermeture alors même que leurs effectifs du CE2 au CM2 témoignent de la nécessité de maintenir ces classes.
- 6 autres écoles élémentaires : les écoles Massillargues, Stuart Mill et St Roch dans la commune d'Avignon, l'école Jean Giono à Bollène, l'école Marcel Pagnol à Valréas et l'école Albert Camus à Orange présentent des effectifs bien supérieurs au seuil en vigueur en éducation prioritaire et ne bénéficient pas de l'ouverture nécessaire.

Nous déplorons également la non-ouverture de classes dans les écoles maternelles St Jean et Roland Scheppler à Avignon et dans l'école maternelle Agricole Perdiguier à Morières les Avignon. Ouvertures que vous aviez, dans un premier, temps porté à votre projet carte scolaire pour permettre la mise en place des GS à 24 dans le respect des annonces ministérielles. Ouvertures que vous ne projetez plus, alors que les besoins sont toujours existants, faute de locaux mis à disposition par les municipalités.

Il ne faut pas que ces situations engendrent une dégradation des conditions des écoles environnantes par déplacement d'élèves qui seraient en sureffectif.

Nous interviendrons dans les débats du CTSD sur ces points spécifiques comme sur plusieurs autres qui nécessitent une attention particulière de votre part.

La dotation obtenue par le Vaucluse ne permet de structurer la rentrée dans les conditions de travail pour les enseignants et les élèves convenables dans toutes les écoles. Toutes les ouvertures nécessaires ne sont pas programmées, aucun moyen de remplacement ni de moyen RASED supplémentaires ne sont projetés pour permettre de faire face aux difficultés déjà existantes et qui malheureusement se seront accrues pour certains enfants qui resteront profondément marqués par la traversée de cette période difficile.

Au regard de la situation exceptionnelle que nous traversons due au covid-19 et aux circonstances difficiles dans lesquelles nous reprendrons, nous vous demandons d'arrêter une carte scolaire négative. Le gouvernement, en créant 1248 postes supplémentaires, n'est pas allé au bout des besoins réels provoqués par la crise. Nous vous demandons avec cet affichage négatif de lui faire remonter les insuffisances de notre département. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités et encore créer des postes pour réaliser la rentrée scolaire 2020 à minima avec la dotation de 2325 postes pour la rentrée 2019.